



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 707-162

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 707-162

Règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025, a adopté le premier projet de règlement 707-162 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le 19 janvier 2026 à 19 h en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le maire et la greffière des Services juridiques et greffe expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de résolution :**

Permettre les usages de vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229.

Article 1 :

Modifier la ligne C-229 du tableau 31 de l'article 456 en ajoutant les points 9 et 10 comme suit :

« 9. L'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain » est spécifiquement permis dans la zone aux conditions suivantes:

La superficie maximale de plancher occupée par cet usage est limitée à 200 m² par bâtiment principal;

Pour cet usage, la proportion de la suite affectée à des fins d'entreposage ne doit pas excéder 20 % de la superficie de plancher.

10. Les usages de fabrication et réparation de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain sont spécifiquement prohibés. »

Zone visée par la modification : C-229.

Zones contiguës : C-209; A-210; C-228; C-502; P-550.

4. Que ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 17 décembre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 décembre 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 17 décembre 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

▼
Hôtel de ville
Édifice Louis-Philippe-Dalpe
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Ateliers municipaux
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636